

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques

La majorité des parcelles se situe entre le stade "grains de plomb" et "grains de pois". Le Gamay et les parcelles les plus précoces sont au stade "Grains de pois". Le stade "fermeture de la grappe" est imminent sur les parcelles de Gamay les plus précoces. Du millerandage est signalé sur Gamay et de la coulure sur Merlot et Loin de l'oeil.

Les rameaux post-gel sont au stade "fin foraison/nouaison".

"Grains de pois" sur Gamay.



## DONNEES METEOROLOGIQUES

Suite aux différents épisodes orageux de la semaine dernière, les cumuls varient entre 11 et 48 mm, les averses orageuses de lundi ne sont pas comptabilisées. Le violent coup de vent lors des orages du 17 juin a engendré des dégâts sur le vignoble, en particulier sur les parcelles non relevées et celles conduites en taille rase. Quelques impacts de grêle ont également été recensés, en particulier sur le secteur de Puycelsi. Les prévisions sont incertaines pour la semaine en cours. Des orages sont annoncés pour la nuit de mercredi à jeudi, ensuite une amélioration semble s'amorcer pour la fin de la semaine.

## MILДИОU

### Analyse de risque

#### Observations :

Sur le témoin non traité de Castanet, une première tache de mildiou a été observée et quatre grappes sont impactées. Globalement, la situation au vignoble est saine, aucune sortie généralisée de symptôme n'a été observée.

Mildiou sur grappe.



#### Modélisation :

Des contaminations épidémiques ont été modélisées le 17 juin sur tous les secteurs et le 20 juin sur les secteurs du Verdier, Cestayrols et Rabastens. Elles ont pu être fortes, en particulier sur le secteur de Cunac, le plus arrosé. La pression exercée par le mildiou est en hausse en tous secteurs, un cumul de 3 mm est suffisant pour déclencher la modélisation de contaminations épidémiques. Les symptômes issus des contaminations du 11, 17, et 20 juin devraient être visibles entre le 21 et 28 juin.

### Préconisations

Un cumul de 3 mm est suffisant pour engendrer des contaminations épidémiques, surveillez l'évolution des prévisions météo. Intervenez avant la pluie, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

#### Produits de contact, strictement préventifs :

- \* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)
- \* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications)
- \* Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (4 applications max) **CMR, ZNT=50m**

#### Systémiques, strictement préventifs :

- \* Enervin, Prinvest, amétoctradine/métirame - zn, 2,5kg/ha (2 applications max)
- \* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications max)
- \* Profiler, fluopicolide/fosétyl Al, 3kg/ha (1 application max)
- \* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact biocontrôle
- \* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact biocontrôle
- \* Futura, phosphonate de potassium/dithianon, 4L/ha (4 applications max), **CMR**

#### Utilisation en pack :

- \* Zorvec Zelavin, oxathiapiprolin, 0,4L/ha (2 applications max)

#### Préventif avec une action de rattrapage si application dans les 24 h qui suivent la pluie :

- \* Eperon Pépète, Ridomil goldMZ, méténoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT=50m**
- \* Grip top, Forum top, diméthomorphe /métirame, 2,5kg/ha, (2 applications max)
- \* Forum gold, Aktuan DTI diméthomorphe /dithianon, 1,5kg/ha, **CMR**, (2 applications max)
- \* Amphore F, mandipropamid/folpel, 2,5kg/ha, **CMR**, (2 applications max)
- \* Idaho, Pajo, zoxamide/cymoxanil, 0,45kg/ha, **CMR**, (2 applications max)
- \* Ampexio, mandipropamid/zoxamide, 0,5kg/ha (1 application max)

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

**Données optidose : 70% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

#### Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

### A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies, contaminations possibles dès 3 mm.

## BLACK-ROT

## Analyse de risque

**Observations:**

Quelques nouveaux symptômes ponctuels sont observés sur feuilles, sur les témoins non traités et au vignoble. Pour le moment, les grappes ne sont pas impactées.

**Analyse de risque:**

Des contaminations ont pu avoir lieu au cours des dernières pluies. Dans les prochains jours, une nouvelle sortie de symptômes est attendue, notamment sur grappes.

La "nouaison" est le stade de sensibilité maximale pour les grappes. La sensibilité des baies reste importante jusqu'à "fermeture de la grappe". Des orages sont encore prévus cette semaine, des contaminations sont possibles.



Taches de black-rot sur feuilles sur un témoin non traité.

## Préconisations

**Des pluies orageuses sont encore annoncées cette semaine, des contaminations sont possibles. Soyez vigilants en présence de symptômes sur feuilles. Intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.**

\* *Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max)*

\* *Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (dose homologuée), (4 applications max) CMR, ZNT=50m*

\* *Enervin, Privest, amétoctradine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)*

\* *Eperon Pépite, Ridomil Gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), CMR, ZNT=50m*

\* *Futura, phosphonate/dithianon, 4L/ha (4 applications max), CMR*

**Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.**

\* *Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,3L/ha (2 applications max)*

\* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), CMR*

\* *Score, difénoconazole, 0,12L/ha (2 applications max)*

\* *Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (2 applications max)*

\* *Safran, tétraconazole/fenbuconazole, 0,4L/ha (3 applications max)*

**Spécialités à base d'Amidoxime + IDM**

\* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

**Spécialités à base de SDHI**

\* *Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

**Spécialités à base de strobilurines:**

\* *Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

\* *Stroby DF, krésoxym méthyl, 0,2kg/ha (2 applications max), CMR*

**Attention aux mélanges Enervin + IDM.****Alternatives**

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

**A retenir**

Soyez couverts à l'approche des pluies.

## OIDIUM

## Analyse de risque

**Observations:**

Les tous premiers symptômes sur grappes sont signalés sur Gamay et Chardonnay sensibles.

**Stade de sensibilité:**

Les conditions climatiques actuelles, sont favorables aux contaminations. Un volume de feuillage important et une forte hygrométrie sont des facteurs aggravants.

Il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".

Oïdium sur grappe.

## Préconisations

**Intervenez sur l'ensemble des parcelles, des contaminations sont possibles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.**

\* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Dispers, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).*

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

**Spécialités à base de Benzophénone.**

\* *Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)*

**Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.**

\* *Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)*

\* *Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), CMR*

\* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

\* *Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (2 applications max)*

\* *Safran, tétraconazole/fenbuconazole, 0,4L/ha (2 applications max)*

**Spécialités à base d'Amidoxime + IDM**

\* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

**Spécialités à base de SDHI**

\* *Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

**Attention aux mélanges Enervin + IDM.****Alternative**

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

Réaliser un effeuillage favorise l'aération et l'insolation des grappes, l'oïdium est sensible aux UV.

**A retenir**

Protégez toutes les parcelles jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

En début de semaine, les tous premiers papillons d'Eudemis ont été piégés sur les secteurs de Castelnau de levis et Carlus, aucun piègeage n'est signalé sur les autres secteurs.

Les captures d'Eulia se poursuivent et peuvent être importants sur certains secteurs.

**Analyse de risque**

En G1, le nombre de glomérules relevé indique une pression eudemis faible. Ponctuellement, sur des parcelles non confusées la pression peut être plus élevée.



Papillon d'eudemis.

moins un glomérule pour 100 inflorescences).

**Préconisations**

**Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. Sur les parcelles où le comptage des glomérules indique un dépassement de seuil, un traitement devra être placé sur les oeufs en G2.**

**Pensez à relever les pièges.**

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au

**A retenir**

Relevez les pièges.

## CICADELLES VERTES

## Analyse de risque

**Observations**

Quelques adultes sont observés, mais les populations larvaires sont faibles.

**Analyse de risque**

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour les populations sont largement en dessous du seuil.

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.



Larves de cicadelle verte

## Préconisations

**Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.**

Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil. La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

\*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

\*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais)

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque

**Observations**

Des larves sont toujours observées au vignoble. Les L1 se font plus rares, la majorité sont des L2 et les premières L3 ont été signalées.



Larve L2 de cicadelle de la flavescence dorée

## Préconisations

**Les dates des traitements ont été fixées par la DRAAF. Le T1 est terminé et le T2 est à réaliser entre le 19 et 29 juin.**

**Le T3 est réalisé sur les adultes, selon analyse de risque, les dates seront précisées ultérieurement.**

Des traitements réalisés groupés entre vigneronns d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

\* Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)

\*Klartan smart, Talita smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,2L/ha (3 applications max), ZNT=50m

\*Jokari, Flanker, acrinathrine 0,2L/ha (2applications max), CMR, ZNT=50m

\*Karaté zéon, Karate Xflow, lambda -cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m

\*Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)

**Attention:** épamprer les parcelles avant le traitement, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

**A retenir**

T2: en cours.

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES 21 ok

**Les bandes enherbées: bénéfiques pour l'environnement et intérêts agronomiques**

La conditionnalité des aides PAC généralise aujourd'hui l'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau. De tels dispositifs peuvent également être implantés sur des zones sensibles au ruissellement, aux dérives de produits phytosanitaires et afin de favoriser la biodiversité.

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes, semi-naturelles, entretenues et restant en place plusieurs années.

**Effets bénéfiques des bandes enherbées:****\* Prévenir l'érosion et le ruissellement:**

Sur les parcelles en pente, les bandes enherbées permettent de ralentir le ruissellement, stabilisent le sol et favorisent les dépôts de particules. La qualité du sol est améliorée grâce à l'enrichissement en vers de terre.

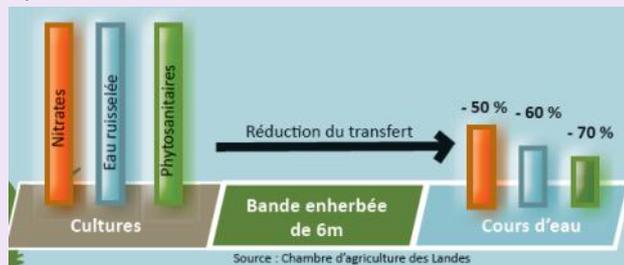
Elles ont également un intérêt, au niveau des zones peu productives, comme les affleurements calcaires et les hauts de côteaux, sur lesquelles implanter une culture annuelle est parfois peu rentable.

**\* Prévenir la pollution des eaux:**

La bande enherbée en bordure des cours d'eau, fixe une partie des limons chargés en engrais et produits phytosanitaires et capte les éventuelles dérives des pulvérisateurs.

L'activité biologique intense au sein de la bande enherbée, dégrade une partie des engrais et produits phytosanitaires.

Une bande enherbée de 5m permet de réduire la largeur de la zone de non traitement (ZNT), de 20 mètres à 5 mètres ou de 50 mètres à 5 mètres, le long d'un cours d'eau. Cette réduction n'est possible qu'à condition d'enregistrer ses pratiques de traitements et pour les grandes cultures d'équiper son pulvérisateur d'un système anti dérive. En vigne, il faut que le pulvérisateur soit homologué et une haie doit être présente entre la parcelle et le cours d'eau.

**\* Favorise la biodiversité et valorise le paysage:**

Les bandes enherbées sont des zones de régulation écologique, elles servent de refuge à la biodiversité. Elles ont aussi un rôle dans la valorisation des paysages et l'image de l'agriculture.

L'installation de bandes enherbées favorise la circulation des auxiliaires et des pollinisateurs. Elles sont une zone de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage, elles permettent également de limiter les dégâts de gibier.

**Implantation et entretien des couverts:**

Le couvert de la bande enherbée peut être composé par la flore spontanée ou semée. Lorsqu'il est semé, un mélange d'espèces est à privilégier. Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, les légumineuses pures sont interdites.

La végétation spontanée permet d'avoir une flore adaptée et facile à gérer. Elle est particulièrement intéressante pour préserver les talus de l'érosion. L'entretien se fera par fauche ou broyage une fois par an, afin de favoriser la régénération du couvert. Il faudra éviter les périodes de reproduction de la faune sauvage (entre le 15 mai et le 23 juin).

**La déclaration PAC:**

Dès lors qu'elles sont rattachées à une parcelle en terre arable, les bandes enherbées sont admissibles aux aides de la PAC. Il doit être possible de les distinguer facilement de la culture adjacente. Les bandes enherbées comptabilisées comme SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologiques) sont:

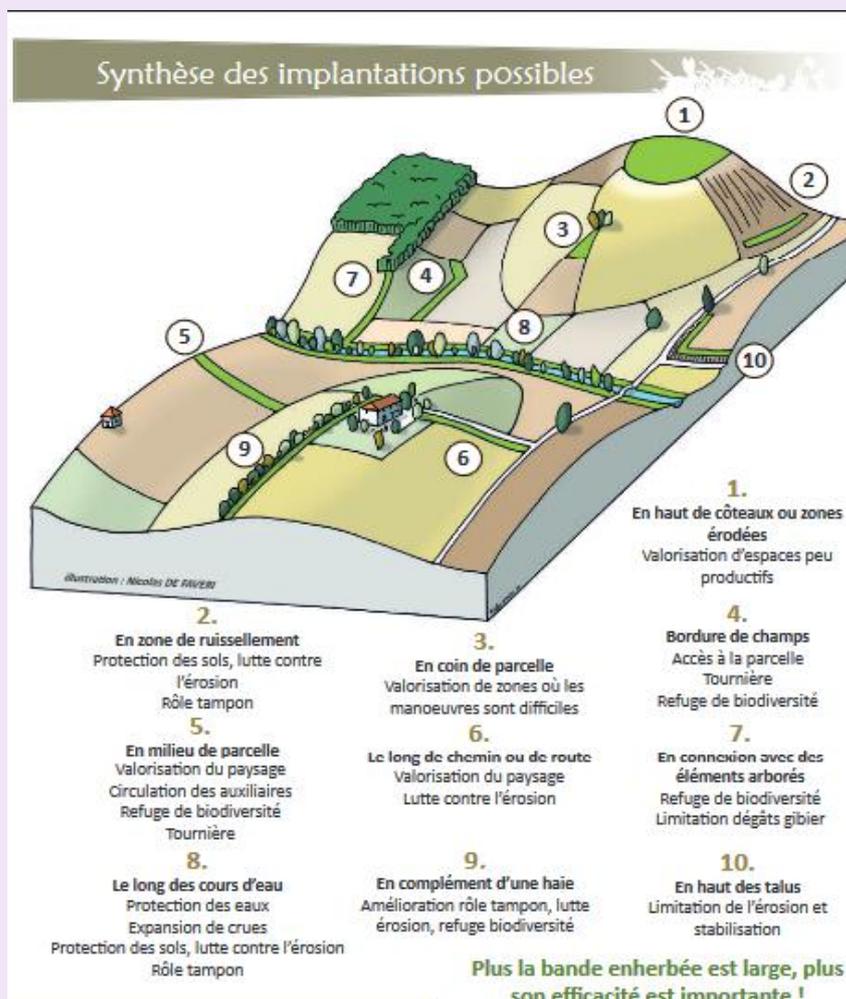
\* les bandes tampons le long des cours d'eau.

\* les bordures de champs entre deux parcelles.

\* bordures de champs en lisière de forêt.

Il est également possible de déclarer la bande enherbée en jachère.

Source : "Tout savoir sur les bandes enherbées", Chambre d'Agriculture du Tarn et Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.



## DIVERS

**Carences:** Des symptômes de carence en potasse et chlorose ferrique sont toujours observés.



Chlorose ferrique.



Carence en potasse.

**Apoplexie:** Les premiers symptômes ont été recensés.



Apoplexie

**Erinose:** Des symptômes récents sont signalés sur les parcelles sensibles.



Erinose sur jeune rameau.

## Prochain bulletin le 29 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/liste\\_alternatives\\_prophylaxie\\_2019.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 07.80.56.95.60

